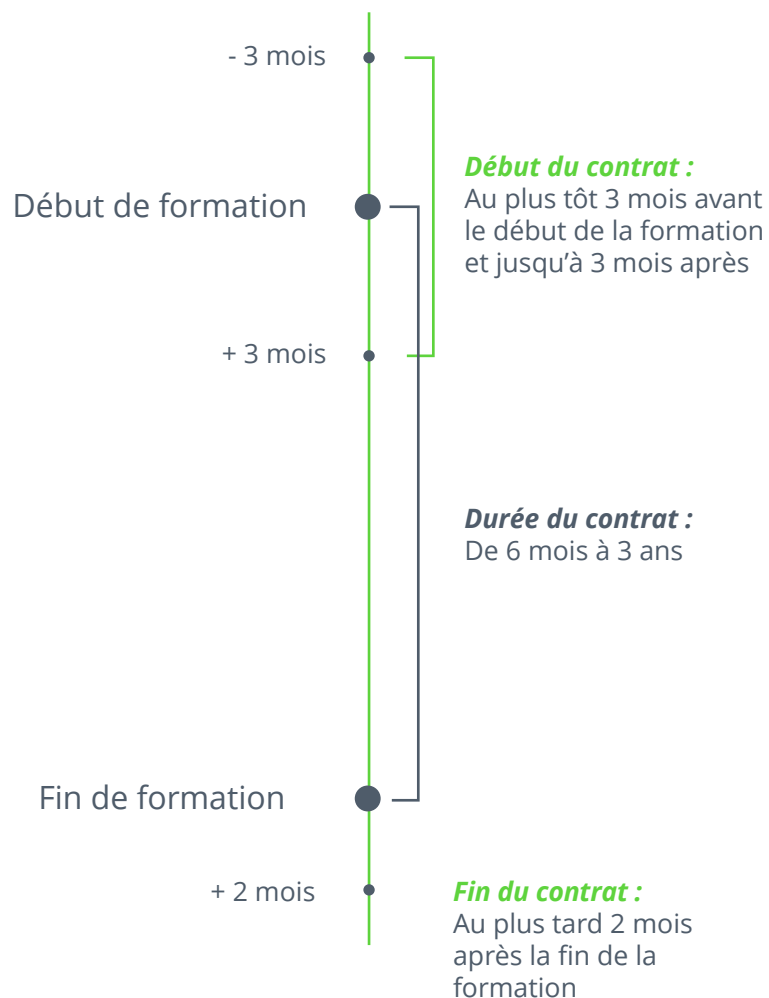


# LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

## TIMELINE D'UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE



### RUPTURE DU CONTRAT :

Possibilité de rupture unilatérale (avec saisie d'un médiateur si rupture par l'apprenti)

## L'APPRENTI

Publics éligibles : 16-29 ans



### LES AVANTAGES :

- Gratuité des études
- L'apprenti bénéficie du statut de salarié pendant toute la durée du contrat, y compris pendant le temps passé en formation
- L'apprenti est rémunéré : fixée par le Code du Travail, sa rémunération est déterminée en pourcentage du SMIC (\*), en fonction de son âge et de l'année d'apprentissage

\*ou, s'il est supérieur, du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant la durée de l'exécution du contrat d'apprentissage

## L'ENTREPRISE

Les secteurs éligibles : public ou privé

### LES AVANTAGES :

- Réduction générale des cotisations patronales
- Créance Bonus Alternants (entreprises 250 salariés et plus)
- L'aide au recrutement de travailleurs handicapés
- Aides régionales pour les entreprises de moins de 11 salariés
- Pas de prise en compte de l'apprenti dans l'effectif social de l'entreprise

## LE CONTRAT

En CDD ou CDI

### LA RÉMUNÉRATION

Âge de l'apprenti	1 <sup>ère</sup> année de contrat	2 <sup>ème</sup> année de contrat	3 <sup>ème</sup> année de contrat
18 à 20 ans	43% du SMIC soit 654,12 €	51% du SMIC soit 775,82 €	67% du SMIC soit 1019,22 €
21 à 25 ans	53% du SMIC soit 806,24 €	61% du SMIC soit 927,94 €	78% du SMIC soit 1186,55 €
26 ans et plus	100% du SMIC soit 1521,22 €		

Base SMIC mensuel au 1<sup>er</sup> janvier 2019 : 1521,22 €

La rémunération des apprentis est exonérée de cotisations salariales mais cette exonération est limitée à 79 % du SMIC.

En cas de rattachement de l'apprenti au foyer fiscal de ses parents (ou même si il fait une déclaration seul), les revenus liés au contrat d'apprentissage sont exonérés d'impôts dans la limite de 17 982 €.